



Mairie
d'OYEU 38690

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2026 :

Date de convocation du Conseil municipal par mail le : 17 juillet 2026.

PRESENTS : Christophe BENOIT, Laurent GREYNAT, Véronique DUVERNAY, Jean-Marc MIMRAN, Corinne GILLES, Goran LUKIC, Marie-Hélène PILOT, Lionel COLLET-BEILLON, Christelle MEYER.

EXCUSES : Philippe MOUTINHO donne pouvoir à Christelle MEYER, Christophe BARBIER donne pouvoir à Christophe BENOIT, Ingrid SANFILIPPO VIELLE donne pouvoir à Marie-Hélène PILOT, Évelyne DUVERT donne pouvoir à Véronique DUVERNAY, Nathalie BEAUJEAN donne pouvoir à Laurent GREYNAT, Arnaud GENTY donne pouvoir à Jean-Marc MIMRAN.

Présents : 9 Votants : 15 Excusé : 6 Absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Christelle MEYER.

La séance débute à 20h10.

Ordre du jour :

- ☐ Approbation du conseil municipal du 25 juin 2026.
- ☐ Tarification des services périscolaires.
- ☐ Retour des commissions.
- ☐ Informations et questions diverses.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026 :

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2026 est approuvé à l'unanimité sans modification.

DÉLIBÉRATIONS

D2026-29 : Tarification des services périscolaires.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les rythmes scolaires pour la rentrée 2026 : Les cours seront assurés les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

M. le Maire indique au Conseil municipal que les horaires des temps d'accueil et d'activité périscolaires sont fixés, comme l'année précédente, de la façon suivante : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h20 à 8h20, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30.

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir revoir les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée 2026.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L212-4 et L212-5 ;

Considérant que les tranches de quotient familial et les tarifs du service périscolaire n'ont pas évolué depuis 2015 ;

Considérant qu'il convient d'actualiser cette tarification ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à partir de la rentrée scolaire 2026, de modifier le règlement des services périscolaires à l'article « 5. TARIFS » comme suit :

1. Garderie :

Produit	Tarif unique (€)
Garderie	2,50 /heure, facturable à la demi-heure.

- Toute réservation avec absence non justifiée sera facturée (sauf cas de maladie).
- Les familles qui laissent leur enfant sans avoir réservé devront s'acquitter du paiement de la prestation.
- Une pénalité de dépassement d'horaire de 2,50 € la demi-heure sera facturée après 18h30. Le responsable de l'enfant devra émarger la feuille de présence avec son heure d'arrivée.

2. Restauration scolaire :

Le prix du repas est calculé en fonction du quotient familial.

Si la municipalité n'est pas en possession du quotient familial, le prix maximum sera appliqué.

Si le quotient familial change en cours d'année, il sera modifié à partir de la facturation suivante, sur présentation d'un justificatif.

Produit	Quotient familial	Tarif (€)
Repas PAI	Unique	3,70
Repas classique, alternatif, sans porc	0 à 500	4,56
	501 à 1000	5,01
	1001 à 1500	5,12
	Sup à 1500	5,24

- Toute réservation avec absence non justifiée sera facturée (sauf cas de maladie).
- Les familles qui laissent leur enfant sans avoir réservé devront s'acquitter du paiement de la prestation au prix correspondant à leur quotient familial, majoré de 5 €. Les enseignants avertiront les parents par téléphone et un mail d'information indiquera la prise en charge de l'enfant.

Présents : 9

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre, ont signé les membres présents.

Remarques :

Il s'agit d'appliquer l'augmentation des prix des repas imposés par le prestataire

Le choix est fait de maintenir le reste à charge de la commune aux alentours de 46 000,00 €.
(Coût salarial+ coût traiteur – recette parents = 46 221€ à charge de la commune)

Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2015.

RETOUR DES COMMISSIONS

Affaires scolaires :

➤ **Alarme anti-intrusion :**

3 sociétés ont été consultées : Gozzi / RMB / Rexel

Les solutions proposées sont filaires ou non, et les devis s'établissent entre 3 977 et 6 966 €

Le devis retenu est celui de la société REXEL, pour un montant de 3 895 € HT : 3 alarmes vont être déployées (mairie, école et services techniques). Il s'agit d'un système sans fil et des essais ont été déjà réalisés pour s'assurer de la couverture par les alarmes des différents espaces.

Pour l'école, des claviers supplémentaires vont être ajoutés pour sectoriser en fonction des besoins ainsi qu'une caméra en salle informatique.

Dans cette solution, il n'y a pas d'abonnement.

Cadre de vie :

- **Chantiers jeunes citoyens :** Un moment de convivialité est proposé **le 31/07 à 11h30** avec les jeunes qui ont participé à ces chantiers. Une invitation leur a été envoyée ainsi qu'un questionnaire de retour d'expérience.

Les agents sont satisfaits du déroulement de ces chantiers avec les jeunes.

- **Octobre Rose :** En lien avec le comité des fêtes **Samedi 17 octobre**. Organisation d'une marche payante dont l'intégralité des bénéfices sera reversée sous forme de don.

Un devis pour des parapluies roses est demandé : Ils seraient installés à la salle des fêtes et au rétrécissement.

Intervention d'une sage-femme pour gestes de prévention.

- **Journée du nettoyage / world clean up day : Samedi 19 septembre.** Marches organisées autour des départementales.

Affaires sociales :

- **Repas des aînés :** 08/11/2026

- Animation : même que l'année précédente : Uny Son : une organisation caritative basée à Bourgoin-Jallieu qui crée des spectacles de chants pour soutenir des enfants malades et en difficulté.

- Repas : Casa Vostra a été consulté / En attente de leur proposition

- Colis : Casa Vostra a été consulté / En attente de leur proposition

- **Téléalarme :** tests et facturations ont été réalisés.

CCBE : Lecture Publique et commission culturelle :

- Pour info : Marie Hélène Pilot sera la représentante de la commune pour le ticket culture. La programmation a déjà été faite. Nathalie Beaujean et Corinne Gilles seront respectivement titulaire et remplaçante de la commission lecture publique et commission culturelle de la CCBE.

- Octobre 2026 : Inauguration de l'auditorium à la Fée Verte.

- Les tarifs de la médiathèque vont changer : gratuit pour les mineurs, 10 € pour les adultes et 15€ pour les familles. Les changements se font au renouvellement de l'abonnement.

- Présentation en septembre par Anne Willemetz (responsable de la culture pour la CCBE) d'un dossier pour que le territoire soit labellisé EAC (Education Artistique et Culturelle) qui distingue les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire.

Conférence des maires

- Gestion des périls : Actuellement, c'est l'intercommunalité qui gère cela. Bien qu'un transfert de compétences aux communes soit envisagé, il a été demandé que l'intercommunalité conserve les missions d'assistance réglementaire.

Ce type de prestation de conseils va être déployé pour d'autres domaines, notamment pour l'urbanisme.

CCBE : Collecte sélective - Collecte

- Des gros bacs restent à distribuer dans d'autres communes.

La commune est globalement équipée.

- Le bac de la salle des fêtes est équipé d'une serrure : En cas de location de la salle, le bac est accessible pour les utilisateurs de la salle.
- Bac avec serrure pour les services techniques
- Un bac a été ajouté au gymnase. Il sera rajouté dans la tournée de collecte.
- Un bac a été ajouté à la mairie.

Pour les nouvelles constructions, elles sont gérées dès l'inscription au service « Gestion des ordures ménagères ». Les bacs seront fournis. : le bac « ordures ménagères » appartient aux habitants, le bac jaune est attaché à l'adresse et non pas aux habitants.

1^{er} bilan à l'issue du 1^{er} trimestre de fonctionnement de la collecte sélective :

- Le tonnage collecté de tri sélectif a augmenté de 72% par rapport au trimestre précédent (tri en point d'apport volontaire)
- Le tonnage des ordures ménagères enregistre une baisse de 21 % (soit -50 tonnes/mois). Cette diminution permettra de réduire les coûts liés à l'enfouissement ainsi qu'à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

- Mise en place dans la 2^{ème} quinzaine de juillet de bacs étanches pour récupérer les déchets alimentaires avec copeaux de bois à disposition : Collectés une fois par mois. 32 bacs pour 14 communes.
- Des points identifiés dans la commune pour les gros producteurs de déchets ménagers (Assistants maternelles, écoles, ...) : passage 1 fois / semaine
- **Le Relai** : les collectes de textile sont arrêtées. Un nouvel appel d'offres est lancé pour la collecte des textiles.
- Mise en place de PAV (point apport volontaire) pour les gros cartons fibrés (meubles, Amazon, etc...) pour le dernier trimestre 2026 car ce n'est pas la même filière de tri.

CCBE : Formation des élus

- Des formations vont être proposées. Possibilité de s'inscrire individuellement. Si le nombre de participants est suffisant, la formation a lieu à la CCBE.

CCBE : autres informations

- La fibre continue d'être déployée
- Des réflexions sont en cours concernant le réemploi du saumoduc traversant Sillans, Izeaux et Beaucroissant, inutilisé depuis l'arrêt des activités de Vancorex.

CCBE Urbanisme :

- 1 réunion par mois est envisagée pour le ZAN ((Zéro artificialisation nette) pour une révision.

INFORMATIONS DIVERSES

- Une rencontre va être envisagée avec les gérants de Casa Vostra pour un premier bilan.
- Transformation du « chemin » (parcelle) entre le cimetière et le terrain de foot en voie communale.
- Transformation de la route entre le city stade et le pump trail en voie verte.
- Suppression de la zone à 70 km/h pour la réintégrer à 50 km/h.
- Une campagne de marquage est prévue, comme chaque année : passages piétons / arrêt de bus.

Fin du conseil : 22h15

Prochain conseil : En fonction du président de la CCBE, et des vice-présidents qui souhaitent se présenter lors d'un conseil municipal.

Secrétaire de séance,
Mme Christelle MEYER,



Le Maire,
M. Christophe BENOIT

